TARIF DES INTERVENTIONS AU 01 JANVIER 2025

SONT CONSIDEREES COMME INTERVENTIONS:

- CHANGEMENT OU REGLAGE DE TOUT ELEMENT DE SERRURERIE, - REGLAGE OU DEPANNAGE DE TOUT SYSTEME D'ALARME, AUTOMATISME OU CONTRÔLE D'ACCES

PROCEDURE ET TARIFICATION DES INTERVENTIONS

- SUITE A DE NOMBREUX PROBLEMES DE PAIEMENT, TOUT DEPANNAGE EST PAYABLE COMPTANT.
- UNE CARTE D'IDENTITE SERA DEMANDEE POUR LES OUVERTURES DE PORTE.

	HT	TTC 10%	TTC 20%
FORFAIT POUR INTERVENTION ET DEPLACEMENT DANS LE FAUCIGNY ET LE GENEVOIS	118.18€	130.00€	141.81€
FORFAIT POUR INTERVENTION ET DEPLACEMENT DANS LE PAYS DE GEX	209.09€	230.00€	250.90€
FORFAIT POUR INTERVENTION ET DEPLACEMENT DANS LA VALLE DE L'ARVE (après Bonneville)	263.63€	290.00€	316.36€

	MAIN D'ŒUVRE SUPPLEMENTAIRE	70.00€	77.00€	84.00€
--	-----------------------------	--------	---------------	--------

LORS D'UNE OUVERTURE DE PORTE LA CASSE DES FORETS SERA FACTUREE AU PRIX COUTANT DU MATERIEL, SOIT:

- PRIX D'UN FORET: 33.00 €
- PRIX D'UN FORET CARBURE: 65,00 €

TARIFICATION POUR LES INTERVENTION D'URGENCE:

- . SUPPLEMENT DE 88,00€ TTC INTERVENTION DE NUIT (19H A 24H) EN SEMAINE.
- . SUPPLEMENT DE 125,00 € TTC INTERVENTION SAMEDI ET DIMANCHE DE 7H A 24H.
- . SUPPLEMENT DE 170,00€ TTC INTERVENTION DE NUIT DE 24H A 7H EN SEMAINE ET WEEK END.
- . SUPPLEMENT DE 175,00€ TTC INTERVENTION JOUR FERIE / FETES.